

15. Novembre 1781.

459

a été ensuite rendue publique par la voie de l'impression.

*Lettre de S. Exc. Mr. le comte de Vergennes, ministre au département des affaires étrangères, au magnifique conseil de la république de Geneve.*

A. Versailles le 28 Septembre 1781.

*Messieurs.* « La médiation de 1738, avoit non-seulement rétabli la paix dans votre république, mais vous avoit encore procuré 20 ans de la plus grande prospérité. Celle de 1767 produisit un effet contraire; elle devint la source des divisions qui vous tourmentent aujourd'hui, parce qu'après avoir prononcé sur vos différens, les deux cantons de Zurich & de Berne, co-garans avec le Roi de votre gouvernement, ne voulurent pas mettre le sceau au jugement de garantie. L'amitié du feu Roi pour les cantons, l'espérance de vous voir corriger insensiblement les vices d'un accord précipité, déterminèrent ce Monarque à fermer les yeux sur ce qui s'étoit fait d'irrégulier & de contraire à la garantie & à ses vues salutaires pour votre bonheur. De nouvelles divisions étant résultées principalement de loix que vous vous étiez données dans un moment de trouble, le Roi, héritier de la bienveillance de ses augustes ancêtres pour votre république, faisoit depuis 2 ans de vains efforts pour vous engager à en prévenir les suites, lorsqu'enfin les circonstances ont obligé S. M. & les deux cantons à réunir leurs plénipotentiaires à Soleure pour travailler à pacifier vos différens. S. M. avoit eu occasion de remarquer dans tout le cours des négociations préalables, que les deux cantons étoient très-peu disposés à adopter ses sentimens, soit sur la nécessité de s'occuper promptement de vous pacifier, soit sur les moyens d'y procéder. Les conférences de Soleure ont démontré à S. M. qu'elle s'étoit vainement flattée de vaincre les obstacles qui